Nations Unies S/PV.6532



Conseil de sécurité

Soixante-sixième année

Provisoire

6532e séance

Mercredi 18 mai 2011, à 10 heures
New York

Président :	M. Araud	(France)
Membres :	Afrique du Sud	M. Sangqu
	Allemagne	M. Wittig
	Bosnie-Herzégovine	M. Barbalić
	Brésil	Mme Viotti
	Chine	M. Li Baodong
	Colombie	M. Osorio
	États-Unis d'Amérique	Mme Rice
	Fédération de Russie	M. Churkin
	Gabon	M. Messone
	Inde	M. Kumar
	Liban	M. Salam
	Nigéria	Mme Ogwu
	Portugal	M. Cabral
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Parham

Ordre du jour

La situation en Somalie

Rapport du Secrétaire général sur la Somalie (S/2011/277)

11-33182 (F)





La séance est ouverte à 10 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Somalie

Rapport du Secrétaire général sur la Somalie (S/2011/277)

Le Président : En vertu de l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, j'invite les représentants de l'Éthiopie et de la Somalie à participer à la présente séance.

Au nom du Conseil, je souhaite la bienvenue au Premier Ministre du Gouvernement fédéral de transition de la Somalie, M. Mohamed Abdullahi Mohamed.

En vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Augustine Mahiga, Représentant spécial du Secrétaire général pour la Somalie, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du rapport du Secrétaire général sur la Somalie, publié sous la cote S/2011/277.

Je donne maintenant la parole à M. Mahiga.

M. Mahiga (*parle en anglais*) : Je voudrais encore une fois remercier les membres de Conseil de sécurité de l'appui qu'ils continuent d'apporter au processus de paix en Somalie. Comme les membres du Conseil le savent, la période de transition doit prendre fin le 20 août 2011, conformément à l'Accord de Djibouti et à la Charte fédérale de transition. L'échéance d'août 2011 a suscité une certaine anxiété au sein des institutions fédérales de transition et une certaine confusion au sein de la population et parmi certains acteurs clefs dans la région quant à la manière de mener à bien la transition. La querelle au sein des institutions fédérales de transition au sujet des élections a entraîné une paralysie politique à Mogadiscio. Il faut donc parvenir de toute urgence à un consensus sur la date et les modalités des élections et définir le mandat du prochain système politique, tout en cherchant à sortir de l'impasse dans laquelle les pouvoirs législatif et exécutif se trouvent.

Fait encourageant, le Gouvernement du Premier Ministre Mohamed Abdullahi Mohamed – qui est au pouvoir depuis sept mois – a élaboré une feuille de route prometteuse. Je suis d'ailleurs ravi d'être assis aujourd'hui aux côtés du Premier Ministre. Cette feuille de route met l'accent sur la bonne gouvernance et le système administratif chargé de la mettre en œuvre commence à être mis en place, mais les capacités en matière de renforcement des institutions civiles et de prestation de services de base continuent de faire défaut.

Sur le plan de la sécurité, les forces du Gouvernement fédéral de transition et de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) ont gagné beaucoup de terrain à Mogadiscio. Les milices alliées ont également réalisé des avancées spectaculaires aux frontières centrale, ouest et sud du pays. Le Gouvernement doit profiter de ce que les insurgés se sont repliés et perdent du terrain pour mettre en place des structures administratives politiques et civiles dans les zones qui viennent d'être libérées. Il faut de toute urgence renforcer les capacités institutionnelles civiles et fournir des services de base dans ces zones, notamment une assistance humanitaire dont le besoin se fait cruellement sentir.

Fait moins encourageant, en revanche, le processus politique d'ouverture enclenché par les institutions fédérales de transition pour promouvoir un dialogue sans exclusive et la réconciliation n'a pas progressé depuis la signature de l'Accord de Djibouti. Les efforts déployés par la communauté internationale et les acteurs régionaux pour faciliter le dialogue n'ont pas été pleinement relayés par les institutions fédérales de transition. Le Comité de haut niveau créé par l'Accord de Djibouti pour promouvoir le dialogue inter-somalien ne s'est pas réuni depuis décembre 2009, en dépit des demandes répétées que j'ai adressées au Gouvernement fédéral de transition.

Les accords entre le Gouvernement fédéral de transition et les entités régionales n'ont pas été mis en œuvre et les groupes de la société civile, tels que les groupes d'anciens, de femmes et les milieux d'affaires ne sont toujours pas associés activement au processus politique. L'absence de communication et de relations de travail entre le pouvoir exécutif et la branche législative des institutions fédérales de transition depuis plusieurs mois est tout à fait regrettable. Le Chef de l'État et le Président du Parlement n'ont pas travaillé ensemble depuis le début du mois de février.

Dans le même temps, la décision prise unilatéralement par le Parlement de proroger son mandat de trois ans et celle prise par le Gouvernement de reporter les élections d'un an n'ont fait qu'envenimer les relations déjà tendues entre les deux pouvoirs.

C'est dans ce contexte que les 12 et 13 avril, en concertation avec les partenaires régionaux et internationaux, j'ai convoqué une réunion consultative des parties prenantes pour encourager le dialogue sur la transition au sein des institutions fédérales de transition et lancer un dialogue similaire avec les entités régionales ayant signé des accords avec le Gouvernement fédéral de transition. Cette réunion avait pour but d'échanger des informations sur les responsabilités respectives des institutions fédérales de transition concernant l'exécution tâches de la transition, de partager les expériences et d'améliorer les relations de travail entre les institutions fédérales de transition, d'une part, et les administrations locales, d'autre part. La réunion était censée lancer un processus de dialogue consultatif qui devait être suivi d'une réunion de fond à Mogadiscio.

Malheureusement et malgré mes efforts acharnés pour persuader les dirigeants du Gouvernement fédéral de transition, ni le Président, ni le Premier Ministre n'ont participé à la réunion de Nairobi. Ils se sont officiellement élevés contre le fait que des invitations aient été envoyées séparément au Parlement et aux administrations régionales et contre le fait que la réunion ait lieu à Nairobi et non à Mogadiscio. Le Gouvernement s'est plaint de la tenue de cette réunion et une partie des médias somaliens a critiqué cette initiative.

Il est toutefois encourageant de voir que, depuis la réunion de Nairobi, le Gouvernement fédéral de transition a décidé d'organiser une réunion avec diverses parties prenantes à Mogadiscio entre les 11 et 16 juin 2011 pour poursuivre le processus consultatif. J'appuie pleinement cette initiative du Gouvernement fédéral de transition, et le Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie (UNPOS) apportera le concours nécessaire. Alors que cette initiative se poursuit, une question ne cesse de poser : tenir l'élection présidentielle en juillet ou reporter les élections d'une année. Et elle a exacerbé les désaccords entre le Parlement et l'exécutif. Cette polarisation se ressent malheureusement chez les Somaliens ainsi que dans l'ensemble de la région.

J'ai pris une autre série d'initiatives afin d'inciter le Président, le premier Ministre et le Président du parlement à mettre fin à l'impasse dans laquelle se trouvent les deux institutions. Tardivement, le Président devient plus ouvert au dialogue, mais la volonté politique fait toujours défaut. Le Président a promis de préparer un plan de sensibilisation politique, comprenant des visites et des échanges avec les entités régionales. Cela reste à voir. Je viens tout juste de m'entretenir avec les dirigeants djiboutien et éthiopien, et j'ai assisté à une réunion du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine (UA) ainsi qu'à une réunion tripartite avec l'AMISOM et l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) portant sur les moyens de régler la situation actuelle en Somalie.

J'ai demandé à l'IGAD et à l'Union africaine de nous aider à régler ce problème. Le Conseil des Sages de l'Union africaine se réunira pour se pencher sur la question de la Somalie le 12 mai, et l'IGAD se prépare à organiser bientôt un sommet pour discuter, entre autres choses, de la fin de la transition en Somalie. J'en appelle au Conseil de sécurité pour qu'il pèse de tout son poids sur cette question. Le seul problème très controversé entre les divers groupes politiques à Mogadiscio aujourd'hui est celui de la date des élections, comme le prévoit la Charte, à savoir si elles doivent se tenir en juillet ou s'il faut les reporter à une date ultérieure.

Quelle que soit la date des élections qui conviendrait à toutes les institutions fédérales de transition, l'UNPOS est en train de préparer une feuille de route qui proposera des objectifs à prendre en compte par le prochain Gouvernement dans l'exécution des tâches prioritaires de la transition qui n'ont pas encore été accomplies par le Gouvernement actuel ou les gouvernements précédents. Je m'emploierai à ce que le Parlement et l'exécutif soient impliqués, car ce processus doit être dirigé par les Somaliens eux-mêmes. Dans la feuille de route, on proposera des objectifs, des échéances et une analyse des ressources nécessaires. Le problème le plus urgent est d'aider les deux institutions à aplanir leurs divergences sur la question des élections afin de commencer à travailler ensemble.

Dernièrement, le Gouvernement fédéral de transition, avec l'appui de l'AMISOM, a remporté des victoires militaires et territoriales importantes contre les insurgés. Cependant, les luttes intestines qui font constamment rage au sein de la direction des

institutions fédérales de transition pourraient nuire aux progrès qui ont été accomplis jusqu'ici sur le terrain. Comme la plupart des territoires sont aux mains du Gouvernement fédéral de transition et des forces alliées, il est essentiel que le Gouvernement fédéral de transition établisse des partenariats avec les communautés locales pour mettre en place des administrations efficaces dans ces zones, et qu'il commence à fournir les services de base en guise de dividendes de la paix. L'ONU et l'ensemble de la communauté internationale ont un rôle crucial à jouer pour aider le Gouvernement fédéral de transition et les administrations régionales à établir des administrations viables dans ces zones libérées. L'UNPOS et l'équipe de pays renforcent leur accès et leur présence dans ces zones.

Le rôle de l'AMISOM dans la stabilisation de la Somalie est vital. L'effectif actuel de l'AMISOM est de 9 000 hommes, auxquels s'ajouteront bientôt 3 000 hommes en provenance du Burundi et de l'Ouganda pour atteindre l'effectif total de 12 000 hommes autorisé par le Conseil de sécurité. Je tiens à remercier les États Membres, en particulier ceux qui ont offert du matériel et des fournitures destinés aux contingents supplémentaires mandatés par la résolution 1964 (2010), du généreux soutien qu'ils continuent à apporter à l'AMISOM. Il y a pourtant toujours un manque criard de moyens de mise en œuvre et de capacités spécialisées; en particulier, la nécessité de disposer des hélicoptères est devenue plus patente et plus pressante pendant l'offensive de février.

Comme l'a souligné le Secrétaire général dans son rapport (S/2011/277), l'AMISOM continue de pâtir d'un manque cruel de ressources, et l'efficacité de la Mission s'en ressent. Alors que se poursuit l'offensive contre les groupes insurgés, et que la période de transition touche à sa fin, il importe que l'AMISOM bénéficie de l'appui total des États Membres afin de pouvoir s'acquitter pleinement de son mandat. En particulier, il faut aider les contingents à être autonomes; et il faut des contributions en nature afin de combler les pénuries de matériel. Des contributions financières sans recours au Fonds d'affectation spécial pour l'AMISOM seraient aussi les bienvenues.7

Le Bureau d'appui de l'ONU pour l'AMISOM continue de fournir à l'AMISOM une série d'appuis logistiques comprenant les fournitures et le matériel de base, les services médicaux, l'ingénierie et la construction, l'aviation et les transports, les capacités stratégiques de télécommunications tactiques, entre autres. Qui plus est, cet appui va maintenant inclure des logements, des bureaux et des vivres pour 13 membres du personnel civil de l'AMISOM qui doivent être déployés à Mogadiscio ce mois-ci.

L'Union africaine est toujours d'avis que le Conseil de sécurité devrait entreprendre une action plus ferme pour empêcher que les vivres ne parviennent aux insurgés. Le port de Kismaayo se transforme de plus en plus en plaque tournante commerciale où Al-Shabaab engrange de vastes recettes en toute impunité. Des mesures doivent être envisagées contre ceux qui enfreignent l'embargo sur les armes imposé par l'ONU en opérant par le port et l'aéroport de Kismaayo, et ces mesures doivent être prises par le Comité des sanctions du Conseil de sécurité. Plusieurs autres zones situées dans le centre-sud de la Somalie continuent d'être utilisées par les individus qui violent l'embargo sur les armes afin de réapprovisionner Al-Shabaab.

La piraterie en Somalie continue de menacer le commerce maritime mondial et de saper les économies des pays d'Afrique de l'Est. L'action de la coalition navale internationale visant à protéger les navires et à dissuader les pirates est louable, mais n'a pas permis d'éradiquer la menace. La véritable solution réside sur terre et dans une structure générale politique et de sécurité pour restaurer la paix, la sécurité et la stabilité en Somalie. La récente résolution 1976 (2011) fixe un certain nombre de points essentiels, et l'UNPOS est en discussion active avec le Bureau des affaires juridiques pour préparer d'urgence un rapport à soumettre au Conseil sur la création de tribunaux spécialisés destinés à juger les pirates présumés, et pour continuer de mettre en place les capacités judiciaires et pénitentiaires dans toute la région, comme l'a recommandé le rapport de M. Lang (S/2011/30). Nous mettons également en œuvre la directive du Conseil tendant à ce que soient signalées les activités liées au problème de la protection des ressources naturelles, du déversement de déchets toxiques et de la pêche illégale. Mon bureau est en train de mettre en place d'urgence une unité de lutte contre la piraterie qui jouera le rôle de centre de liaison des Nations Unies pour coordonner toutes ces activités et, plus important encore, échanger activement avec les autorités somaliennes pour régler ce problème dans le cadre au processus de Kampala. Nous espérons que le Conseil continuera à nous aider à nous acquitter des tâches qui nous ont été assignées.

En conclusion, je tiens à souligner, comme je l'ai fait auparavant, que la situation humanitaire en

Somalie est en train d'atteindre des proportions alarmantes. Elle est encore exacerbée par une sécheresse ininterrompue et l'intensification de la lutte contre les extrémistes, qui continuent, dans les zones qu'ils contrôlent, de faire obstruction à l'acheminement d'une aide humanitaire dont la population a cruellement besoin. Lorsqu'ils se retirent, ils laissent dans leur sillage des mines terrestres et des explosifs qui ralentissent la progression des organismes humanitaires. Le Service de la lutte antimines de l'ONU travaille sur ces sites pour ménager aux organisations humanitaires un accès sécurisé aux populations. Nous devons davantage appuyer ces efforts, tout en mobilisant des ressources supplémentaires en faveur de l'aide humanitaire dont a si grandement besoin le peuple somalien. Le Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie engage actuellement un effort concerté pour traiter la question de ceux qui ont fait défection des rangs d'Al-Shabab, et dont le nombre s'accroît de jour en jour.

Le Président : Je remercie M. Mahiga de son exposé.

Je donne maintenant la parole au Premier Ministre somalien, S. E. M. Mohamed Abdullahi Mohamed.

M. Mohamed (Somalie) (*parle en anglais*) : C'est avec grand plaisir que je prends la parole aujourd'hui devant le Conseil de sécurité, et ce pour la troisième fois depuis ma prise de fonctions en novembre dernier. Au cours de mes deux premières apparitions (voir S/PV.6467 et S/PV 6494), j'ai informé le Conseil des réalisations des Institutions fédérales de transition et des obstacles rencontrés, en même temps que de la façon dont nous comptions poursuivre notre action. Je suis ravi de poursuivre sur cette lancée et de communiquer une fois de plus au Conseil les dernières informations en date sur les problèmes qui se posent à nous dans cette phase critique. Mais je suis ici aussi pour entendre les avis constructifs des membres du Conseil de sécurité sur la façon dont nous pouvons enregistrer de nouveaux progrès après la phase de transition qui prend fin en août.

Comme je l'ai indiqué en janvier et en mars, mon gouvernement s'était fixé cinq principales priorités, à savoir le renforcement de la sécurité, la consolidation de la réconciliation, le parachèvement des tâches de transition, y compris le processus constituant, le règlement de la crise humanitaire et la promotion de la bonne gouvernance.

Je voudrais commencer par exprimer une fois de plus ma profonde gratitude et mes sincères remerciements à l'Organisation des Nations Unies, à l'Union africaine et à la communauté internationale pour l'appui qu'ils continuent d'apporter à la Somalie. Nous sommes extrêmement reconnaissants, en particulier, aux jeunes hommes et aux jeunes femmes de l'Ouganda et du Burundi membres des contingents de l'Union africaine qui assurent la sécurité du peuple somalien au péril de leur vie. Nous saluons et pleurons les soldats qui sont tombés en Somalie. Nous adressons nos condoléances à leurs amis et à leur famille et nous tenons à leur assurer qu'ils ne seront pas morts en vain. Notre pays leur sera éternellement reconnaissant.

Je sais que le Secrétaire général a récemment fait un exposé au Conseil de sécurité sur les points saillants de la situation de ces dernières semaines en Somalie; je voudrais toutefois faire part au Conseil des faits nouveaux intervenus dans le domaine de la sécurité.

Mon gouvernement continue de traiter la question de la sécurité comme sa plus haute priorité. En conséquence, les contingents et les forces de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) regagnent actuellement du terrain et récupèrent des territoires entiers précédemment sous contrôle des extrémistes à Mogadiscio. La progression de nos troupes est marquée dans les régions frontalières avec le Kenya et l'Éthiopie. Elles reprennent progressivement des villes et des districts névralgiques dans les régions de Gedo et de Juba. En outre, l'offensive militaire menée dans la capitale a été couronnée de succès, avec la victoire essentielle que constitue la reprise aux extrémistes de l'ancien ministère de la défense, qui représentait un objectif stratégique et marquera un tournant certain dans cette campagne. Les troupes gagnent actuellement du terrain à un rythme accéléré, particulièrement autour de Bondere et à la périphérie méridionale du marché de Bakara, à Howlwadag.

Ensemble, le Gouvernement fédéral de transition et les forces de l'AMISOM continuent chaque semaine de faire reculer les extrémistes. Cette offensive doit être soutenue et recevoir l'appui logistique qui s'impose, et nous implorons la communauté internationale de faire un effort supplémentaire dans ce domaine afin que ces acquis puissent être consolidés et maintenus.

Nous espérons que les efforts que déploient les forces de l'AMISOM en Somalie montreront au monde que les pays africains peuvent régler leurs problèmes à l'échelle régionale. Nous sommes infiniment reconnaissants aux Gouvernements ougandais et burundais de leur rôle majeur à la tête de ces efforts et nous espérons que d'autres dirigeants africains apporteront aussi leur contribution à la cause de la paix et de la stabilité en Somalie.

J'en viens maintenant aux derniers événements politiques intervenus en Somalie, et je m'empresse de redire, en passant, dans les termes les plus clairs, que mon gouvernement est pour le Conseil un partenaire déterminé et crédible dans les efforts déployés pour stabiliser la Somalie. Comme tous les membres le savent, le Parlement fédéral de transition a décidé unilatéralement de proroger son mandat pour une période de trois ans. Le Gouvernement fédéral de transition estime que le Parlement a pris cette décision à la hâte sans consulter comme il le devait les autres institutions fédérales de transition, d'autant que la période de transition des Institutions fédérales de transition s'achève en août. La communauté internationale s'est également élevée contre la décision du Parlement, dont elle remet en cause tant la légitimité que la pertinence sur le plan politique. Du point de vue du Gouvernement fédéral de transition, une question d'importance encore plus immédiate se pose du fait des relations juridiques qui lient les Institutions fédérales de transition à la fois à la Charte fédérale de transition et à la Constitution de 1960. Ce point a d'ailleurs déjà suscité des divergences entre le Parlement et l'Exécutif.

Mon gouvernement est d'avis qu'en vertu du principe *simul stabunt vel simul cadent*, les Institutions fédérales de transition cesseront d'exister en août 2011. En d'autres termes, les deux institutions sont indissociablement liées d'un point de vue constitutionnel. Nous aurions préféré éviter cette crise politique au sein des Institutions fédérales de transition. Il est vrai que mon gouvernement considère les agissements du Parlement, avec cette décision de proroger de trois ans son mandat, comme inconstitutionnels. Cette mesure est incompatible et en contravention avec la Charte fédérale de transition et la Constitution de 1960, qui stipulent toutes les deux que le mandat du Parlement fédéral de transition ne peut être prorogé et que toute révision de la durée de ce mandat ne peut prendre effet pendant la législature en cours. Mon gouvernement estime donc que, d'un point de vue constitutionnel et juridique, l'actuel Parlement n'a pas compétence au titre de la Constitution pour élire un nouveau président de la République. Seul un Parlement légalement élu après l'échéance du mois d'août pourra en toute légitimité élire un président.

Nous estimons qu'il incombe à l'exécutif de coordonner les efforts en vue de mener à bien les accords sans exclusive concernant les périodes pré- et post-transition que nous étions sur le point de conclure. Le Président somalien, Sheikh Sharif Sheikh Ahmed, a demandé au Parlement de revenir sur sa décision. Le Président du Parlement a rejeté jusqu'à présent la proposition du Président liée à la décision de prorogation du mandat du Parlement.

La conséquence la plus préoccupante de cette affaire est que cette situation risque d'exacerber l'instabilité politique au moment précis où une percée est sur le point d'être enregistrée au plan de la sécurité et où des progrès remarquables sont faits dans le domaine de la gouvernance. Mon gouvernement et moi-même estimons qu'au regard des très nets progrès enregistrés sur le terrain, c'est le pire moment possible pour se laisser distraire par des processus électoraux sans lendemains et par les campagnes partisanes qui ne manqueront pas de suivre. Le Gouvernement fédéral de transition estime également que le fait de détourner l'attention de la gouvernance et de la sécurité pour la porter sur une campagne électorale donnera à Al-Shabab une occasion dont il saura tirer pleinement avantage. Nous ne pouvons pas offrir à ces extrémistes une telle perspective. La première à en souffrir serait la population, et notamment nos jeunes.

Ayant examiné l'état de guerre envisagé dans l'article 68 de la Constitution somalienne de 1960, le Gouvernement fédéral de transition a débattu de la question dans le détail avec toutes les parties prenantes, et nous avons donc proposé au Parlement et à nos partenaires internationaux d'envisager de proroger le mandat des institutions fédérales de transition pour une période de 12 mois. La nation est en guerre contre des forces extrémistes intérieures et extérieures et également contre la piraterie, qui affaiblit notre pays. L'état de guerre envisagé dans l'article 68 confère clairement aux pouvoirs législatif et exécutif un mandat juridique extraordinaire pour gérer collectivement l'effort de guerre, en les dotant de compétences d'exception, ce qui va permettre d'enraciner et de conforter les progrès récents.

Nous pensons que 12 autres mois de progrès en matière de stabilité et de sécurité politiques donneront leur chance à des élections dignes de ce nom et régulières. C'est notre objectif et c'est sûrement aussi celui du Conseil. Nous estimons que cela servira l'intérêt général du peuple somalien. La question est en effet de savoir comment les institutions fédérales de transition peuvent asseoir leur légitimité sans compromettre les progrès en cours en matière de sécurité, de stabilité et d'effort de guerre? Nous pensons que le Conseil de sécurité a un rôle à jouer en défendant la légalité internationale. Le peuple somalien et la communauté internationale ne peuvent pas accepter une loi qui proroge de manière unilatérale le mandat du Parlement et qui est ouvertement contraire à la Constitution somalienne.

Pour aller de l'avant, j'ai nommé un comité ministériel, dont j'assume la présidence, et j'ai proposé au Parlement de nous rencontrer afin de régler à l'amiable nos divergences et de trouver un consensus mutuellement acceptable quant à la voie à suivre. Nous continuons d'espérer que le Parlement acceptera une réunion consultative entre les deux institutions. Le Gouvernement fédéral de transition a toujours estimé que le meilleur moyen d'aplanir nos divergences était d'instaurer un dialogue entre les Somaliens, et nous sollicitons l'appui du Conseil afin qu'il nous donne l'espace et le temps pour parvenir nous-mêmes à un règlement politique.

Comme chacun ici le sait, le Gouvernement fédéral de transition n'a pas participé à la réunion consultative organisée le mois dernier à Nairobi par le Représentant spécial du Secrétaire général pour la Somalie, M. Augustine Mahiga. Le Gouvernement fédéral de transition apprécie vivement le rôle joué par le Représentant spécial du Secrétaire général, par l'ONU dans son ensemble et par nos principaux partenaires internationaux. Nous pensons toutefois que les réunions consultatives doivent se tenir en Somalie et que les Somaliens doivent en prendre l'initiative. Nous souhaitons simplement que notre voix soit entendue.

Le Gouvernement fédéral de transition a depuis longtemps l'intention d'organiser à Mogadiscio une réunion consultative de toutes les parties prenantes; elle est prévue du 11 au 16 juin 2011. Je suis très heureux d'indiquer que M. Mahiga a accueilli favorablement la perspective de cette réunion et a accepté qu'elle soit parrainée par l'ONU. J'ai chargé un comité ministériel de l'organiser, en consultation avec le Représentant spécial du Secrétaire général et tous les acteurs clefs. Nous savons gré à M. Mahiga de son engagement et de l'excellent travail qu'il a accompli pour ramener la paix et la stabilité en Somalie.

Je voudrais également indiquer que la population somalienne nous soutient de plus en plus et qu'elle applaudit les succès remportés en matière de sécurité. Nous lui en sommes très reconnaissants car c'est la première fois depuis des décennies qu'un Gouvernement somalien reçoit un tel appui de son peuple. Les efforts constants de mon gouvernement dans les domaines de la fourniture des services et de la bonne gouvernance expliquent cet élan. Nous savons également que les groupes de la société civile commencent à se mobiliser et à gagner en assurance pour faire entendre leurs voix.

Je voudrais citer trois exemples concrets d'améliorations intervenues ces deux derniers mois en matière de fourniture des services. Avec l'appui des donateurs et l'aide de l'AMISOM, mon gouvernement a ouvert un nouvel hôpital, l'hôpital Martini, qui a une capacité totale d'environ 500 lits et commence déjà à soigner les soldats du Gouvernement fédéral de transition qui ont été blessés ainsi que les civils souffrant de diverses maladies et blessures.

Mon gouvernement a repris la gestion d'une école rattachée au camp d'entraînement militaire Al-Jazzira récemment créé dans la banlieue de Mogadiscio. Avec l'aide de l'AMISOM là encore, cette école accueille les enfants du quartier et ceux des soldats en formation.

Mon gouvernement a également ouvert deux autres écoles à Mogadiscio pour qu'elles prennent en charge les orphelins et les enfants dont les parents sont trop pauvres pour s'occuper d'eux. Environ 400 enfants y sont nourris, logés et y suivent un enseignement primaire.

Le signe de changement le plus encourageant est toutefois la rénovation des propriétés privées et l'investissement dans l'immobilier. Cette embellie se limite peut-être à l'heure actuelle à la route située entre le kilomètre 4 et l'aéroport, mais un nouvel hôtel de 5 étages est en construction, les maisons sont en cours de réparation, les fenêtres remises en place et les routes en réfection. C'est le signe le plus probant de la confiance de la population car aucun citoyen, à titre privé, ne dépenserait son argent s'il pensait que ces efforts allaient être réduits en poussière. En outre,

comme je l’ai déjà dit au Conseil, mon gouvernement continue de fournir des services à la population, notamment le nettoyage des rues, la réfection des chaussées, l’éclairage public, et d’améliorer le système de justice, de promouvoir les droits de l’homme et de redonner espoir à ses citoyens. Nous avons récemment repris la diffusion de notre chaîne de télévision nationale, après 20 années d’interruption, ainsi que la publication de notre journal national, *Dalka*.

Comme je l’ai dit plus tôt, nous sommes la première ligne de défense contre deux maux : le fléau de la piraterie et le fléau du terrorisme. Nous estimons que la pression exercée et la guerre menée contre le terrorisme doivent s’intensifier jusqu’à ce que nous ayons chassé tous les extrémistes de notre sol. Suite à l’assassinat d’Osama Bin Laden, mon gouvernement a déclaré l’état d’alerte maximale en raison d’informations crédibles selon lesquelles Al-Qaïda et Al-Shabaab planifieraient pour se venger des attaques susceptibles de mettre en danger la vie d’innocents. Le 7 mai 2011, un porte-parole d’Al-Shabaab a confirmé que le groupe planifiait des actions de représailles et qu’il allait multiplier les actes terroristes. Nous devons attaquer ces agresseurs à la racine et les neutraliser, ce qui, de notre part, nécessitera beaucoup de volonté politique, de coopération et de collaboration, et de la part de la communauté internationale une persévérance et un appui inébranlables. Il faut bien comprendre en effet que la cause sous-jacente et le terreau tant du terrorisme que de la piraterie sont le non-respect de la loi conjugué à la pauvreté et au chômage.

Comme je l’ai déjà signalé, le fléau de la piraterie ne sera pas vaincu en haute mer. La solution réside dans le rétablissement de l’état de droit sur terre en Somalie. Nous remercions vivement M. Jack Lang, Conseiller spécial du Secrétaire général pour les questions juridiques liées à la piraterie au large des côtes somaliennes, du travail qu’il a accompli, qui a mis en lumière la nécessité urgente de mettre en place un dispositif judiciaire efficace pour juger des actes de piraterie. Mon gouvernement estime que ces tribunaux devraient se trouver en Somalie. Mon gouvernement approuve une telle proposition et estime que, si le pays était doté d’un gouvernement national fort et de garde-côtes efficaces opérant dans une zone économique exclusive sûre, nous pourrions contribuer à réduire la piraterie, voire à y mettre fin. Le Gouvernement fédéral de transition est reconnaissant à l’EU NAVFOR et aux nombreuses autres marines internationales présentes dans nos mers de leur intervention.

Mon gouvernement a commencé à travailler avec l’ONU pour stabiliser et reconstruire les nouvelles zones désormais sous contrôle du Gouvernement fédéral de transition, tant à Mogadiscio que dans les régions. Il s’agit d’une tâche très importante et nous avons besoin d’un appui urgent et de la mobilisation de la communauté internationale.

Le désarmement, la démobilisation et la réinsertion est un autre domaine dans lequel nous avons cruellement besoin d’assistance. Les jeunes ont déserté en grand nombre les rangs d’Al-Shabaab. Mais nous ne disposons pas des ressources permettant de fournir les installations, la formation et les soins nécessaires pour les aider à relever la tête, à se réinstaller et à reconstruire leur vie. Les histoires qu’ils nous racontent sont épouvantables. La communauté internationale doit faire preuve non seulement de détermination mais également d’esprit d’initiative pour que nous puissions remporter la guerre contre la terreur, pas seulement par la force, mais également en éduquant nos jeunes et en leur donnant l’espoir qu’ils attendent depuis si longtemps.

Pour terminer, lentement mais sûrement, nous sommes en train de gagner le soutien de la population somalienne. Mon gouvernement est déterminé à aider notre peuple, et je peux affirmer notre engagement devant notre peuple et devant le Conseil. Les intérêts de notre nation et de notre peuple passent avant tout. Nous, le Gouvernement, savons que nous devons travailler sans relâche pour répondre aux attentes placées en nous et diriger par l’exemple grâce à une gouvernance efficace et transparente. Pour vaincre les extrémistes en Somalie, il faut le même degré d’engagement qu’en Afghanistan et en Iraq. Nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour retrouver notre statut d’un État qui fonctionne, qui protège ses citoyens, qui met fin à toute forme de piraterie internationale et d’extrémisme, qui promeut la bonne gouvernance et qui construit une nation en paix avec elle-même et ses voisins.

Je voudrais conclure en citant les observations formulées par le Secrétaire général sur la Somalie dans son dernier rapport :

> « La communauté internationale doit tenir sa part d’engagements. Le Gouvernement de transition a besoin de toute urgence d’une assistance pour stabiliser, relever et reconstruire Mogadiscio. Si nous accentuons les gains militaires, apportons des secours humanitaires et

obtenons des progrès politiques, nous pouvons mettre la Somalie sur la voie de la stabilité et de la paix. Si nous échouons dans cette tâche, nous risquons de nous retrouver face à une crise humanitaire de plus en plus dramatique, à des conditions de sécurité dégradées et à une aggravation des menaces contre la paix et la stabilité régionales. » (*S/2011/277, par. 109*).

Le Président : Je remercie le Premier Ministre Mohamed de sa déclaration.

Je donne maintenant la parole au représentant de l'Éthiopie.

M. Nega (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, au nom des Etats membres de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), je voudrais vous remercier d'avoir convoqué la présente séance consacrée à la Somalie. Nous nous félicitons de la présence de S. E. M. Mohamed Abdullahi Mohamed, Premier Ministre du Gouvernement fédéral de transition de la Somalie. Nous voudrions également exprimer notre gratitude au Représentant spécial du Secrétaire général, M. Augustine Mahiga, pour ses efforts inlassables visant à promouvoir la paix en Somalie. Nous nous félicitons des excellentes relations de travail qui existent entre la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), l'IGAD et le Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie.

Premièrement, la situation actuelle peut être décrite grâce à plusieurs faits, dont certains existent depuis longtemps et d'autres sont plus récents. Pour commencer avec les événements les plus récents, dont on ne peut que se féliciter, les progrès réalisés en matière de sécurité au cours de la semaine dernière, s'ils sont exploités comme il faut et de façon déterminée et résolue, peuvent modifier complètement le paysage politique en Somalie ou, au moins, jeter les bases de ces changements. Par conséquent, il ne faut pas sous-estimer les progrès réalisés sur le plan de la sécurité ces dernières semaines et la série de défaites subies par Al-Shabaab. Il faut préserver et consolider les acquis, surtout en raison des sacrifices énormes consentis à cette fin. À cet égard, il faut également veiller à ce que les efforts déployés dans d'autres domaines ne compromettent pas la dynamique sur le plan de la sécurité. Le rapport du Secrétaire général (S/2011/277) met en relief ces progrès. Nous souscrivons aux affirmations contenues dans le rapport à cet égard.

Le deuxième aspect de l'évolution de la situation en Somalie a trait à la tragédie humanitaire dans le pays, qui s'est aggravée récemment, ce qui en fait une question de la plus haute priorité pour le Gouvernement fédéral de transition et la communauté internationale. Les activités entreprises par le Gouvernement fédéral de transition dans ce domaine et le fait qu'il doit être perçu comme déployant des efforts pour faire face à cette tragédie contribueront sans aucun doute à le rendre plus crédible aux yeux du peuple somalien.

Le troisième point qu'il convient de souligner est que la situation politique dans le pays ne semble avoir guère changé. Une fois de plus, les relations entre les hauts responsables politiques suscitent des vives inquiétudes. Comme par hasard, chaque fois que la situation en matière de sécurité semble s'améliorer considérablement, les querelles entre les responsables du Gouvernement fédéral de transition s'enveniment. De toute évidence, cela pourrait s'expliquer par le fait que chaque fois que la situation sur le plan de sécurité semble s'améliorer et se stabiliser, les perspectives d'occuper des postes importants deviennent plus alléchantes, ce qui intensifie la compétition. L'enseignement à tirer de cette situation est que toute action visant à améliorer ou à modifier le paysage politique ne devrait pas mettre en péril les acquis en matière de sécurité.

Un autre facteur qui influe considérablement sur la situation en Somalie à ce stade est le fait que la fin de la période de transition approche à grands pas. Il ne reste plus que trois mois avant la fin de la transition. Ce facteur revêt une importance d'autant plus grande que la transition s'achève avant l'accomplissement des tâches essentielles dont on devait s'acquitter pendant cette période. À cet égard, le Gouvernement fédéral de transition et les autorités nationales se sont montrés particulièrement inefficaces. Néanmoins, quelles que soient leurs divergences de vues sur ce point, les amis de la Somalie sont parvenus à un consensus sur les voies et moyens de résoudre ce problème.

Il s'agit d'un facteur très critique, non seulement à cause des graves malentendus qu'il a causé entre les autorités du Gouvernement fédéral de transition, mais également parce qu'il a érodé davantage la confiance de la communauté internationale envers les autorités du Gouvernement fédéral de transition. Cette situation a été aggravée par la décision prise par le Parlement de proroger son mandat de trois années supplémentaires après la fin de la période de transition.

S'il est vrai que les préoccupations de la communauté internationale à cet égard sont légitimes, il n'en reste pas moins que permettre qu'il soit mis fin à la transition sans mettre en place les mécanismes destinés à préserver les fondements de l'Accord de Djibouti pourrait s'avérer dangereux, voire renforcer la position d'Al-Shabaab. Ceci explique pourquoi l'IGAD, et par la suite l'Union africaine, ont proposé la prorogation de ce mandat, mais pas de trois années. Même si ce choix semble inévitable, il devrait être appliqué de façon à ne pas porter atteinte aux progrès réalisés en matière de sécurité.

Les autorités du Gouvernement fédéral de transition et leurs partenaires aux niveaux sous-régional, régional et international doivent maintenant décider de la voie à suivre. à ce stade, l'essentiel est d'éviter d'agir prématurément. La situation en Somalie est très délicate. Beaucoup de progrès ont été réalisés sur le plan de la sécurité, et étant donné leurs implications très positives pour la lutte contre les réseaux terroristes régionaux et internationaux, il faut veiller à ce qu'ils ne soient pas compromis. On se souviendra qu'il y a à peine quelques mois, les terroristes étaient pratiquement aux portes de la Villa Somalia. Il faut faire fond sur les progrès actuels afin d'éliminer définitivement les menaces que représentent ces éléments dangereux pour la région et le monde entier.

Par ailleurs, il est très clair qu'il est injuste de mettre uniquement l'accent sur les faiblesses des autorités somaliennes, d'autant plus qu'une telle démarche pourrait ne pas servir nos objectifs communs. À cet égard, le Secrétaire général a raison de dire qu'il faut apporter plus d'assistance en matière de sécurité afin de renforcer la capacité de l'AMISOM et de fournir un appui fiable et prévisible au Gouvernement fédéral de transition dans plusieurs domaines.

Pour ce qui est de la voie à suivre, à ce stade, nous voudrions souligner la nécessité de mener des consultations sérieuses en vue de tirer parti des progrès enregistrés actuellement sur le plan de la sécurité pour résoudre les problèmes politiques de la Somalie. Il faut le faire graduellement, car en Somalie, on ne peut rien faire d'un seul coup. Comme l'a souligné le Représentant spécial du Secrétaire général, la prise en charge de ce processus par les Somaliens est la meilleure approche à adopter, et en fin de compte, la plus efficace. L'Autorité intergouvernementale pour le développement est prête à collaborer avec la communauté internationale et restera engagée en faveur de la paix et de la stabilité en Somalie.

Le Président : Je remercie le représentant de l'Éthiopie pour sa déclaration.

J'ai été autorisé à faire la déclaration suivante au nom du Conseil.

Je donne la parole au représentant de la Fédération de Russie.

M. Churkin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Avant que le Conseil n'adopte la déclaration présidentielle, je voudrais proposer que les membres tiennent des consultations.

Le Président : Monsieur l'Ambassadeur, je pensais qu'il y avait un accord de la part de votre délégation à la déclaration présidentielle.

M. Churkin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Vous avez absolument raison, Monsieur le Président, mais nous avons écouté trois déclarations très importantes, et il me semble qu'il pourrait être utile d'en discuter avant que le Conseil n'approuve le texte de la déclaration.

Le Président : J'invite donc à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance, suspendue à 11 h 5, est reprise à 13 h 30.

Le Président : À l'issue de consultations entre les membres du Conseil de sécurité, j'ai été autorisé à faire, au nom du Conseil, la déclaration suivante :

> « Le Conseil de sécurité se dit de nouveau profondément préoccupé par l'instabilité chronique dont souffre la Somalie et qui est à l'origine à la fois d'une multitude de problèmes, dont le terrorisme, les actes de piraterie et vols à main armée commis au large des côtes somaliennes, la prise d'otages, et d'une situation humanitaire catastrophique; et il réaffirme la nécessité d'adopter une stratégie globale qui favorise l'instauration de la paix et de la stabilité en Somalie grâce aux efforts concertés de toutes les parties prenantes.

Le Conseil proclame à nouveau son respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale, de l'indépendance politique et de l'unité de la Somalie. Il réaffirme son soutien à l'Accord et au processus de paix de Djibouti comme base de règlement du conflit.

Il rappelle l'importance d'une politique d'ouverture et de réconciliation en Somalie et souligne qu'il importe de mettre en place des institutions largement représentatives dans le cadre d'un processus politique finalement ouvert à tous.

Le Conseil exprime son soutien au Représentant spécial du Secrétaire général, M. Augustine P. Mahiga, à l'Organisation des Nations Unies et à l'Union africaine dans l'action qu'ils mènent pour promouvoir la paix et la réconciliation en Somalie.

Le Conseil note que la période de transition prendra fin en août 2011. Il se félicite du travail accompli par le Représentant spécial du Secrétaire général pour faciliter le processus de concertation engagé entre les Somaliens en vue de parvenir à un accord sur les dispositions à prendre à l'échéance de la période de transition, en consultation avec la communauté internationale et dans le cadre de l'Accord de Djibouti. À cet égard, il accueille avec satisfaction la Réunion consultative de haut niveau tenue à Nairobi les 12 et 13 avril 2011. Il se félicite qu'un grand nombre de parties prenantes somaliennes et de partenaires aient participé à cette réunion. Toutefois, il regrette vivement que le Gouvernement fédéral de transition ait été absent et l'exhorte à prendre sans plus tarder une part active et constructive à la concertation engagée avec le concours du Représentant spécial du Secrétaire général et à appuyer l'action menée par celui-ci pour promouvoir le processus de paix.

Le Conseil se félicite de la tenue prochaine à Mogadiscio d'une réunion consultative qui permettra de poursuivre le débat entamé lors de la Réunion consultative de haut niveau de Nairobi. Il invite instamment toutes les parties prenantes somaliennes à y être présentes et à y participer à la définition des dispositions à prendre pour achever la période de transition en août 2011. Il demande à la communauté internationale, à l'Organisation des Nations Unies et aux organisations internationales d'appuyer sans réserve les travaux de cette réunion.

Le Conseil réaffirme qu'il incombe au premier chef aux Somaliens d'assurer la paix, la sécurité et la réconciliation dans leur pays. Il regrette la décision prise par les Institutions fédérales de transition de proroger unilatéralement leur mandat et les engage à s'abstenir de toute nouvelle action unilatérale. Il les invite instamment à s'attacher à mettre en œuvre des réformes pour renforcer leur légitimité, leur représentativité et leur crédibilité, et à trouver un accord le plus tôt possible pour l'organisation d'élections du Président de la République et du Président du Parlement, sans lequel il ne saurait y avoir de prorogation.

Le Conseil est préoccupé par la discorde entre les Institutions fédérales de transition et les conséquences qu'elle a sur le processus politique et la situation en matière de sécurité. Il engage les Institutions fédérales de transition à faire preuve de cohésion et d'unité et à se concentrer sur le travail de transition prévu dans l'Accord de Djibouti et la Charte de transition. Il souligne l'importance de la coopération et d'une direction collective du Président de la République et du Président du Parlement.

Le Conseil note avec préoccupation que beaucoup de travaux essentiels à la transition n'ont pas été menés à bien et demande instamment aux Institutions fédérales de transition de faire état de résultats tangibles dans ces travaux avant la fin de la transition, en accordant la priorité a la réconciliation nationale, à l'élaboration de la Constitution et à la fourniture de services de base. Il souligne son intention de suivre l'évolution de la situation et note que son appui futur aux Institutions fédérales de transition dépendra de l'obtention de résultats tangibles.

Le Conseil salue vivement les progrès réalisés par la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) et les Forces de sécurité somaliennes dans la consolidation de la sécurité et de la stabilité à Mogadiscio et reconnaît les grands sacrifices consentis par ces forces. Il engage le Gouvernement fédéral de transition à tirer parti de ces gains tactiques en faisant état de progrès en ce qui concerne la facilitation de la fourniture de services de base, l'intégration des objectifs militaires dans une stratégie politique claire, conforme à l'Accord de Djibouti, et tous les autres objectifs de référence énoncés au paragraphe 3 de la résolution 1964 (2010). Il demande l'accroissement de la présence des Nations Unies à Mogadiscio et dans d'autres parties de la Somalie, et appelle l'ONU à travailler de façon concertée.

Le Conseil réitère son plein appui à l'AMISOM et exprime de nouveau sa gratitude pour l'engagement de troupes par les Gouvernements burundais et ougandais. Le Conseil considère qu'il importe de doter l'AMISOM de ressources prévisibles et fiables en temps voulu pour lui donner les moyens de mieux s'acquitter de sa mission. Il enjoint à la communauté

internationale de verser sans tarder des contributions sans restrictions à l'AMISOM. Il prend note des recommandations sur la Somalie du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, en date du 15 octobre 2010, et souligne son intention de suivre l'évolution de la situation.

Le Conseil demande à tous les États Membres, en particulier à ceux de la région, de respecter pleinement les embargos sur les armes visant la Somalie et l'Érythrée. Il condamne les attaques, notamment les attentats terroristes, perpétrées contre le Gouvernement fédéral de transition, l'AMISOM et la population civile par des groupes d'opposition armés et des combattants étrangers, en particulier Al Shabaab. Il engage tous les groupes d'opposition à déposer les armes et à se joindre au processus de paix. »

Cette déclaration sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/PRST/2011/10.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 13 h 40.